

INTERVIEW La chercheuse Silvana Pedrozo a pu suivre les douaniers pendant leur utilisation des drones militaires. Ses premières conclusions seront discutées lors d'un colloque à Neuchâtel.

Comment le drone change la frontière

PROPOS RECUEILLIS PAR
LUC-OLIVIER ERARD

Un bourdonnement de tondeuse à gazon et une discrète lumière rouge qui file dans un ciel noir. Si vous avez observé ce manège nocturne, vous ne l'avez probablement pas identifié. Silvana Pedrozo, elle, l'aurait vite reconnu: un drone militaire.

Chercheuse à l'institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, elle travaille à une thèse consacrée à la technologie des engins volants sans pilotes. La jeune femme est notamment une des premières à avoir pu observer de près l'un des domaines où les drones opèrent en toute discrétion depuis une quinzaine d'années: la surveillance des frontières.

Or, cette pratique encore limitée à quelques missions par an est à la veille d'une révolution: avec les achats de drones prévus par le programme d'armement de la Confédération, ce sont des technologies d'une tout autre ampleur qui vont être mises en œuvre.

Autonomie accrue, discrétion, équipements d'observation ultra-performants seront mis au service d'une pratique désormais rodée: la collaboration entre police et armée par l'intermédiaire du corps des gardes-frontière. Pour la chercheuse, ces pratiques nouvelles soulèvent d'importants enjeux de société, de la garantie de la sphère privée à la récolte des données et la collaboration entre institutions.

Qu'est-ce qui caractérise la surveillance des frontières par drones?

L'armée met de temps en temps ses drones à disposition du corps des gardes-frontières. Les missions sont alors déterminées et menées par les douanes, le pilotage restant du ressort des militaires. Les polices peuvent également faire appel à cette technologie en cas de besoin lors des engagements de drones militaires.

Cette pratique engendre de nouvelles collaborations entre différentes institutions, différents corps de métiers. Une mission peut mobiliser une quinzaine de personnes entre le pilotage, les observations et l'action qui en résulte sur le terrain.



Les drones militaires utilisés dans la surveillance des frontières est à un tournant, avec l'acquisition prochaine d'une nouvelle génération d'engins sans pilotes par l'armée. KEYSTONE

Quels sont les buts de ces missions?

Ils semblent avoir évolué avec le temps, sur la base de l'expérience accumulée. De la surveillance des flux de véhicules et

En effet, les cartes d'engagement que j'ai pu récolter dans le cadre d'une première étude de cas montrent que sous l'effet de l'utilisation des drones, la perception de la frontière a ten-

che effectuée dans le cadre d'un cours de géographie politique à l'Université. Nous envisageons de mener une recherche auprès de 3000 personnes au sein de la population neuchâteloise, qui vise à mieux comprendre la perception des drones par le public.

SCIENCE EN VOL

Alors que l'industrie des drones décolle dans un large éventail de domaines qui vont de la sécurité à la cartographie, en passant par le secours en montagne, les connaissances scientifiques concernant cette nouvelle technologie et ses usages sont encore maigres dans le domaine militaire, et plus encore dans le domaine civil. A l'Université de Neuchâtel, un programme de recherche en géographie, «Drones, pouvoirs et espace aérien» a démarré sous l'égide du professeur Francisco Klauser. Il poursuit les travaux menés par ce dernier depuis quinze ans autour de la surveillance et du Big Data. Il vise notamment à comprendre «les nouvelles formes et finalités de l'observation aérienne induites par l'émergence des drones». Un colloque réunira à Neuchâtel, jeudi et vendredi, les spécialistes de ce sujet d'étude émergent. Géographes, sociologues et politologues examineront les enjeux, les possibilités et les questions soulevées par l'émergence des drones. Un programme de recherche plus étendu est aussi en gestation.

SERVICES SECRETS Espionner, oui, mais sous contrôle

Une autorité indépendante devrait surveiller de plus près des services secrets renforcés. Une commission du Conseil national s'est ralliée à l'unanimité à une proposition du Conseil des Etats concernant la loi sur le renseignement. La réforme prévoit que le Service de renseignement de la Confédération (SRC) puisse surveiller des communications, observer des faits dans des lieux privés, installer des micros, ou perquisitionner secrètement des systèmes informatiques et y installer des «chevaux de Troie».

Toutefois, cette surveillance doit être sous contrôle. La commission de la politique de sécurité du National a approuvé la mise sur pied d'une autorité de surveillance autonome et indépendante, rattachée au DDPS, a indiqué hier son président Thomas Hurter (UDC/SH). L'organe devra vérifier la légalité, l'adéquation et l'efficacité des activités du SRC. Son plan de contrôle sera coordonné avec les activités de surveillance parlementaires.

Limites et règles

Ces moyens devront être utilisés qu'en dernier recours, moyennant plusieurs autorisations politiques et judiciaires, pour lutter contre le terrorisme, la prolifération d'armes et l'espionnage. Elles ne permettront pas de s'attaquer à l'extrémisme violent. ●ATS

DRAME DE L'A1 Sursis partiel pour l'un des voleurs

Le Tribunal cantonal fribourgeois confirme les trois ans de prison ferme pour l'un des voleurs de voitures lyonnaises qui ont fait une course-poursuite avec la police sur l'autoroute A1 au printemps 2010. La peine ferme de l'autre prévenu passe de deux ans à huit mois. Ils avaient été jugés coupables de vol en bande et vol par métier, et l'un de mise en danger de la vie d'autrui. Après la course-poursuite, un membre de la bande – le frère jumeau du premier prévenu – était mort dans une fusillade à un barrage policier dans le tunnel de Sévaz (FR). ●ATS

INSIEME Début du procès lié au scandale informatique

Le procès lié au scandale du projet informatique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) Insieme débute mardi prochain. Le Tribunal pénal fédéral doit se prononcer sur le sort d'un responsable accusé de faux dans les titres et de gestion déloyale. Le projet avait été lancé en 2001 pour remplacer des systèmes informatiques. Les problèmes devenant toujours plus importants, une enquête a été ordonnée en 2012, avant que la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf arrête le programme. Le projet laissait une ardoise de 1159 millions de francs et a coûté leur poste à plusieurs personnes. Un responsable aurait attribué des contrats à des entreprises à des prix gonflés. En contrepartie, il aurait bénéficié de voyages, billets VIP et de matériel pour des dizaines de milliers de francs. ●ATS

«**La frontière, d'une fine ligne de démarcation, se transforme en zone étendue et floue.**»



SILVANA PEDROZO ASSISTANTE DOCTORANTE, UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

de personnes, les missions se sont élargies à la détection et la poursuite de personnes ou de véhicules, à la surveillance de zones résidentielles ou industrielles, ou au survol de point de passage importants, par exemple, lors d'événements particuliers, ou bien si l'on soupçonne la possibilité de cambriolages.

Cela paraît assez éloigné du strict contrôle des frontières...

dance à se transformer. D'une fine ligne de démarcation surveillée essentiellement aux points de passage et occasionnellement entre ceux-ci, elle se transforme en une zone beaucoup plus étendue et floue.

Quelle perception le public a-t-il de ces nouveaux enjeux?

C'est ce que Francisco Klauser et moi-même tenterons de savoir lors d'une prochaine recher-

Le cauchemar des aiguilleurs

C'était il y a tout juste un mois. Un drone de loisirs passait à 6 mètres de l'aile d'un Airbus A320. Le cas survenu à l'aéroport d'Heathrow, à Londres, n'est pas isolé. Six autres incidents ont été recensés en moins d'un an en Angleterre. Récemment, un appareil de Lufthansa manquait aussi de percuter un aéronef télécommandé à l'approche de l'aéroport de Varsovie, en Pologne.

«Nous n'avons pas connu de tels problèmes en Suisse pour l'instant», rassure Vladi Barrosa, porte-parole de Skyguide. «Des drones ont été signalés à la police à proximité de l'aéroport de Zurich, mais jamais le trafic aérien n'a été perturbé.» Pour l'heure, le public suisse semble bien respecter l'interdiction de voler dans un rayon de 5 kilomètres de l'aéroport, et au-delà de 515 mètres d'altitude. La tentation reste pourtant grande

pour les chasseurs d'images spectaculaires. «Ils sont toujours plus nombreux à vouloir opérer un drone aux abords des pistes, les demandes d'autorisation ont beaucoup augmenté depuis l'année passée, mais nous ne pouvons pas les accepter pour des raisons de sécurité», ajoute le porte-parole.

Si les drones n'ont pas encore causé de frayeurs aux pilotes en Suisse, les aiguilleurs du ciel prennent la menace au sérieux. Il est impossible pour les contrôleurs aériens de détecter ces appareils. «Les drones restent invisibles des radars. Ils ne peuvent être repérés qu'à l'œil nu». Skysoft, une société de Skyguide, vient de lancer un groupe de recherche pour développer une technologie de détection de ces appareils. Ils devraient être visibles pour les aiguilleurs du ciel d'ici deux ans. ●SARA SAHLI

Sites sensibles

Alors que le survol de centrales nucléaires en France est illégal et suscite la polémique, la Suisse regarde ces drôles d'oiseaux voler au-dessus de ses sites sensibles avec plus de sérénité.

«Le survol de centrales nucléaires ou d'ambassades par des drones de moins de 30 kg ne fait pas l'objet de règles particulières, puisque les drones ne représentent pas un risque particulier pour la sécurité», explique Martine Raymond, chargée de communication à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

«Pour l'instant, l'OFAC ne va pas interdire les survols de centrales nucléaires ou d'ambassades. Pour les drones de plus de 30 kg, une autorisation est obligatoire.»

Chaque demande fait l'objet d'une analyse avant de recevoir l'autorisation de voler». L'OFAC a ouvert 9 procédures pénales concernant des drones. Quatre d'entre elles sont en cours. ●SARA SAHLI